

En 1935, l'Italie s'est lancée dans une entreprise semblable en Ethiopie. Le ministre de la Justice, quand il dit que la raison qui a porté le Canada à ne pas appuyer les sanctions relativement au pétrole est qu'il craignait qu'elles n'aboutissent à la guerre, me semble faire un raisonnement contraire aux faits. La vérité est que nous avons imposé d'autres sanctions. Si les sanctions aboutissent à la guerre, pourquoi avons-nous imposé la première sanction? Si nous avons peur de la guerre, pourquoi avons-nous imposé des sanctions? Pourquoi en avons-nous imposé certaines et non pas d'autres? Le premier ministre dit qu'il a simplement voulu dissiper un malentendu et empêcher de laisser croire que c'était le Canada qui prenait l'initiative de la demande de sanctions relatives au pétrole. Telle n'était pas l'impression que l'on constatait dans le monde entier. Je me rappelle la commotion que cette décision a causée à l'opinion publique dans l'univers. Les gens qui avaient foi dans la sécurité collective ont été renversés de lire la déclaration faite par le ministre de la Justice (M. Lapointe), qui était alors premier ministre intérimaire. Et voici que nous voyons le ministre de la Justice et le premier ministre verser des larmes de crocodile sur la mort de la Société des Nations. Il me semble que la situation porte vraiment à rire. A cette époque, la plupart des gens tant au Canada que dans tous les autres pays du monde étaient d'avis que le Canada ne voulait pas participer aux sanctions relatives au pétrole et personne ne tenta d'interpréter autrement notre attitude jusqu'au jour où le Parlement se réunit en session et il était alors trop tard pour remédier à cette situation. Le gouvernement canadien et le gouvernement national de la Grande-Bretagne, semble-t-il, sont dans la même situation que Frankenstein: ils cherchent à se défendre contre le monstre qu'ils ont eux-mêmes créé. Nous avons créé cette situation et, maintenant, nous demandons au peuple canadien d'acquitter les frais de la politique étrangère insensée et débile qu'ont suivie le gouvernement du Canada et le gouvernement national de la Grande-Bretagne. Au cours du même discours dont j'ai déjà parlé, celui du premier avril 1935, le premier ministre actuel a prononcé les paroles qui suivent:

Notre pays, tout petit qu'il soit, pourrait fort bien poser à ce sujet un principe défini manifestant l'attitude du Canada à l'endroit d'un pays qui, à la suite de faits révélés, aura été reconnu coupable d'avoir cherché à détruire ce qui sans cela pourrait être un état de sécurité commune. Si cet exemple était suivi par d'autres parties de l'empire britannique, comme je compte qu'il le serait, d'autres parties de l'univers ne tarderaient pas à en faire autant.

Ce sont là de magnifiques paroles. Je me demande si le premier ministre est disposé à

les répéter, à l'heure actuelle. Je me demande si le premier ministre croit encore dans cette doctrine. La politique étrangère qu'a poursuivie le régime actuel ne le démontre certes pas. D'autre part, ainsi que l'a déclaré un journal londonien, s'il ne reste plus que des lambeaux de la sécurité collective, on peut faire retomber une bonne partie de la responsabilité sur les épaules du présent Gouvernement par suite de la conduite qu'il a tenue dans l'affaire d'Ethiopie, sans compter le discours que le premier ministre a prononcé à la Société des Nations en septembre dernier lorsqu'il a annoncé au monde que le Canada ne participerait pas aux sanctions économiques.

Je suis opposé à une augmentation d'armements. S'ils devaient contribuer à quelque système de sécurité collective, ce serait toute autre chose. Mais on demande à la Chambre de payer pour l'attitude faible et vacillante qui a caractérisé les affaires internationales. Quant à moi, jamais je ne parlerai ni ne voterai pour que nous envoyions nos jeunes gens faire le sacrifice suprême à cause de l'incompétence, et, bien souvent, la stupidité de ceux qui ont dirigé la politique étrangère de ce pays.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Je m'étais proposé de parler assez longuement sur cet amendement, mais le temps passe; on a présenté de nombreuses observations sur ce sujet, et le premier ministre (M. Mackenzie King) a, en partie, exprimé mes sentiments à cet égard. Dans quelques minutes la séance sera suspendue, et je crois avoir le temps de terminer mes remarques maintenant. Je n'ai qu'un mot à dire. Comme le disait le précédent orateur, l'amendement a pour objet d'exprimer l'opinion du groupe de la Fédération du commonwealth coopératif, savoir qu'il s'oppose à ce que la Chambre se forme en comité pour l'adoption des crédits de la défense.

M. COLDWELL: Au relèvement des crédits.

M. HANSELL: Au relèvement des crédits de la défense, parfaitement. Je dois déclarer que j'ai peu confiance dans l'administration économique du Gouvernement. Je ne crois pas qu'il puisse nous assurer la sécurité économique tant que nous resterons dans les limites du régime financier actuel. Mais bien que ce soit là mon opinion, il y a certains faits que je ne puis ignorer dans un monde inquiet comme celui-ci. Nous pouvons en dire ce que nous voulons, mais le Canada est partie intégrante de l'Empire britannique, et si celui-ci était entraîné dans un conflit international, que cela nous convienne ou non, le Canada y serait entraîné à son tour. En conséquence, je ne puis me convaincre